

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FRUQ DU 5 NOVEMBRE 2010
CONCERNANT LES RÉGIMES DE RETRAITE

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le rendement annuel au 31 décembre 2009 a été de 15,52%, donnant une valeur ajoutée de 3,82% par rapport au portefeuille cible. Ce rendement place la caisse du RRUQ dans le 2^e quartile pour l'année et aussi dans le 2^e quartile pour les rendements annualisés sur 5 ans parmi les caisses de plus de 1 milliard\$. Malheureusement, pour la deuxième année de suite, le régime n'a pu procéder à l'indexation pour le service depuis 2005. Cela n'a pas encore un impact important pour les retraités concernés et il faut se souvenir que les indexations non versées le seront dès que le ratio de solvabilité le permettra.

Les rendements pour 2010 sont plutôt en dents de scie et ils étaient de 4,38% au mois de septembre.

Le gouvernement a adopté un nouveau règlement concernant le financement des régimes de retraite du secteur municipal et universitaire qui prévoit une évaluation actuarielle obligatoire à tous les 3 ans seulement, que l'actif du régime doit être établi à la valeur marchande, toute forme de lissage étant interdite, que l'actif soit divisé en 2 fonds, un fonds général et une réserve, que toute cotisation excédant le minimum requis peut être versée dans le compte général et puisse servir au versement de l'indexation et qu'une provision pour écarts défavorables soit établie. Ceci aura pour effet de permettre de continuer notre système de constitution d'une réserve pour indexation mais rendra très difficile toute amélioration du régime à moins de rendements extraordinaires.

CIRRAC

Il y a eu une entente à la table de négociation concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs. Celle-ci a accepté de ne rien modifier au régime qui ne soit intervenu auparavant à la table de négociation.

Ceci a permis de débloquer la question de la récupération des cotisations excédentaires. Les syndicats doivent donner leur approbation un à un. L'opération est en cours.

Les questions de la représentation de la Télug au Comité de retraite et du paiement des frais de voyage et des libérations des membres du Comité de retraite par les employeurs seulement sont encore en suspens.

RÉGIMES GOUVERNEMENTAUX

Rien de réglé concernant le rétablissement de la pleine indexation ni d'une représentation au conseil d'administration de la Caisse de dépôts. Ces sujets sont au cœur des représentations que les associations de retraités font déjà depuis quelques années.

Marcel Belleau